

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
06/4/32
DOSSIER N°5755**

**RÉVISION DU RÈGLEMENT D'AIDES DÉPARTEMENTALES
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET TARIFICATION DE
L'ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Luc LEGER à Marinette JOUANNETAUD
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : Révision du règlement d'aides départementales Assainissement
collectif et Tarification de l'assistance technique assainissement**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des
Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la
Creuse,
VU le rapport CD2023-06/4/32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'adopter le règlement d'aides départementales assainissement collectif joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour l'attribution des aides ;
- d'adopter la nouvelle tarification de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement et de la fixer à 0,40 € par habitant plus un quart du coût des analyses à partir de cette année 2023 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET